

La Présidente ouvre la séance à 19H30, salue les membres présents et leur présente ses vœux pour 2025. Elle donne ensuite lecture des excuses.

Après avoir constaté que le quorum était atteint pour délibérer valablement, le Conseil syndical procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

2025-1. Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L., M. Sten GUILLAUME est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Il sera assisté de Pascale KALCK .

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

2025-2. Adoption du procès verbal de la séance du 27 mars 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2024, transmis aux membres avant la réunion (avec la convocation), est soumis à l'assemblée pour adoption.

Décision du Conseil syndical :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 27/03/2024 est approuvé, sans observation, ni remarque.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

2025-3. Débat d'orientation budgétaire 2025

Mme la Présidente rappelle que le SIVOM comprenant une commune dont la population est supérieure à 3500 Habitants (Marlenheim), il doit être procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) avant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République stipule que désormais ce débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un rapport relatif aux orientations budgétaires, aux engagements pluriannuels, à la structure et la gestion de la dette.

Mme la Présidente présente la situation financière qui s'établit comme suit et qui a été transmise à l'ensemble des délégués avec la note de synthèse :

Exercice 2024

Fonctionnement

Dépenses	13 665,57 €	
Recettes	13,665,57 €	Résultat : 0 €

Les recettes proviennent :

74748	Remboursement par les communes membres	10 120,95
75888	Remboursement par l'assurance - sinistre feu de cheminée	3 544,62
7588	autres produits (arrondi PAS)	0,00
		13 665,57

Les dépenses concernent :

60612	Electricité MF (en l'absence de locataire)	0
6064	fourn admin clé de signature électronique	480,00
615228	réparation suite feu de cheminée (tubage) et réparation fuite toiture	4553,83
6156	maintenance informatique logiciels et pde	343,16
6161	Primes d'assurances	1 584,10
6234	réceptions diverses	
6261	frais affranchissement	6,71
62878	prestation service paie (1 période)	42,00
6288	test caméra suite feu de cheminée	180,00
cha 012	charges du personnel et frais assimilés	934,80
65818	droits d'utilisation licence	528,61
65888	autres charges (arrondi PAS)	3,81
6811	Amortissement	5 008,55
		13 665,57

Investissement

Dépenses	0 €	
Recettes	48 424,98 €	Résultat : Excédent de 48 424,98 €

Les recettes proviennent :

- des amortissements 5 008,55
- du remboursement du FCTVA 712,83
- du report de l'excédent 2023 42 703,60

Exercice 2025

Fonctionnement

Il y aurait à nouveau ou encore des fuites à la maison forestière. Des investigations sont en cours. Affaire à suivre. Le reste idem à 2024 avec adaptations le cas échéant.

Les recettes permettant d'équilibrer les dépenses afin d'avoir un résultat nul proviendront du remboursement des communes, du FCTVA (le cas échéant).

Investissement

Travaux à prévoir en 2025 : sollicitation de devis pour le remplacement éventuel des fenêtres à la maison forestière

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS : NEANT

ETAT DE LA DETTE : NEANT

SCHEMA DE MUTUALISATION : SANS OBJET (pas de structure à fiscalité propre)

Décision du Conseil syndical :

Le Conseil syndical valide les différentes données.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

2025-4. Motion –RH -actions pour préserver nos budgets

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Bas Rhin nous a transmis une motion qu'il a adoptée et demande aux collectivités de l'adopter également.

MOTION

La Présidente, les Vice-Présidents et l'ensemble des membres du conseil syndical

Constatant les analyses et constats établis par le rapport du Conseil d'Orientation des retraites de juillet 2024, relatif à la dégradation de la situation financière du régime de la CNRACL,

Constatant les déficits accumulés ces dernières années par ce régime et qui vont croissant annuellement (1,8 milliards en 2022, 2,5 milliards en 2023 et 3,7 milliards en 2024 (prévision)), aboutissant au constat que les futures retraites ne pourront plus être financées,

Constatant que le régime de la CNRACL qui finance les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ne bénéficie d'aucune aide publique et que ses cotisations reposent exclusivement sur les contributions des employeurs (73,3%) et les cotisations des agents (26,5%), alors que ce régime contribue par ses excédents depuis plus de 40 ans, à compenser et combler tous les déficits structurels et démographiques des autres régimes de retraite, et ce tant le régime général de la CARSAT que les régimes spéciaux déficitaires (SNCF, Banque de France, clercs de notaires...),

Constatant qu'à présent, la CNRACL subit de surcroît la dégradation de son rapport démographique dynamique qui est passé de 4,53 agents cotisant pour un retraité en 1980 à 1,46 agent cotisant en 2022 ; que cette dégradation est due à la forte hausse des retraites depuis 10 ans, conjuguée à la baisse du recrutement des fonctionnaires cotisant à la CNRACL, le recours aux contractuels dépassant à présent 50% des recrutements dans la Fonction Publique Territoriale,

Constatant que le Gouvernement envisage, pour remédier au déficit de la CNRACL de majorer la contribution patronale à ce régime à hauteur de 4% par an pour chacune des trois années à venir (2025, 2026 et 2027),

SOLLICITE DE LA PART DU GOUVERNEMENT

- D'engager avec l'ensemble des partenaires concernés une réflexion sur la réforme et la remise à plat des régimes de retraite de la Fonction Publique qui n'ont pas été révisés suite aux réformes successives des retraites en France qui n'ont concerné que le régime général
- De renforcer tous les moyens et processus existants pour favoriser le recrutement de fonctionnaires issus des concours de recrutement qui doivent demeurer le moyen constitutionnel et privilégié du

recrutement statutaire et cesser de démanteler le statut de la Fonction Publique en favorisant et développant le recrutement des contractuels en emploi permanent, dont de surcroît les modalités de recours et de maintien en contrat sont insuffisamment suivies dans le cadre du contrôle de légalité,

- De reconsidérer la hausse de la contribution employeur au régime de la CNRACL en la lissant mieux dans le temps et en associant au financement de son déficit, l'ensemble des régimes de retraites ayant bénéficié de ses excédents en ayant accéléré son déficit depuis plus de 4 ans, en prenant en considération le fait que ces charges financières nouvelles vont mettre en péril les finances locales et les capacités budgétaires des collectivités territoriales, mais vont également compromettre les marges de manœuvre des budgets de personnel des collectivités territoriales au détriment du développement des politiques d'évolution salariale et des carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

2025-5. Divers et Communications

- Il sera demandé des devis pour le remplacement éventuel des fenêtres à la maison forestière.
- La date de la réunion « budget » est fixée au **Mardi 11 mars 2025 à 19H** à la mairie de Nordheim (qui accueillera la réunion).

L'ordre du jour étant épuisé (point 2025-01 à point 2025-05) et aucune autre question n'étant plus posée. Mme la Présidente lève la séance à 20H35.

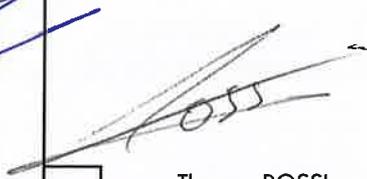
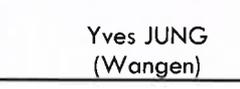
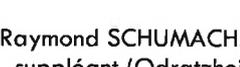
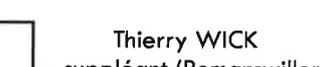
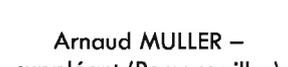
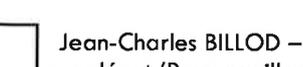
La Présidente
Jacqueline JAEGER



Le secrétaire de séance
Sten GUILLAUME



CONSEIL SYNDICAL SÉANCE ORDINAIRE DU 06 FEVRIER 2025

<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> NE	Michel HAMMEL (Kirchheim)	Pierre BURTIN (Marlenheim)	<input checked="" type="checkbox"/> E ^{et suppl.}
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	Sten GUILLAUME (Odratzheim)	Claude ALLHEILLY (Romanswiller)	Thomas ROSSI (Marlenheim)
<input type="checkbox"/>			
<input checked="" type="checkbox"/> E	Cathy ANTONI (Sommerau)	Maurice AUER (Sommerau)	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> NE	Yves JUNG (Wangen)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	Denis KUHN suppléant (Kirchheim)	Geneviève PFERSCH – suppléant (Marlenheim)	
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	Raymond SCHUMACHER – suppléant (Odratzheim)	Thierry WICK – suppléant (Romanswiller)	Jean-Marc WENDLING – suppléant (Marlenheim)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Charles BILLOD – suppléant (Romanswiller)

<input type="checkbox"/> Bruno BRUNNER -suppléant (Sommerau)	<input type="checkbox"/> Stéphane RENAULT – suppléant (Sommerau)	<input type="checkbox"/> Claude HEIM -suppléant (Sommerau)	<input type="checkbox"/> Jean-Louis FRIEDRICH - suppléant (Sommerau)
<input type="checkbox"/> Bertrand OSTERMANN- suppléant (Wangen))